

*Direction générale de la mer  
et des transports*

**Décision du 30 novembre 2005 portant composition du comité technique paritaire spécial de la direction générale de la mer et des transports**

NOR : *EQUT0510362S*

Le directeur général de la mer et des transports,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 82-452 du 28 mai 1982 modifié relatif aux comités techniques paritaires de la fonction publique de l'Etat, notamment l'article 11, second alinéa ;

Vu l'arrêté du 12 septembre 1997 modifié portant création de comités techniques paritaires au sein des services du ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer ;

Vu l'arrêté du 23 août 2005 fixant les modalités de la consultation du personnel organisée afin de déterminer la représentativité des organisations syndicales appelées à être représentées au sein des comités techniques paritaires de certains services et directions du ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer ;

Vu l'arrêté du 27 octobre 2005 fixant la répartition des sièges de représentants du personnel entre les organisations syndicales appelées à être représentées au sein des comités techniques paritaires de certains services et directions du ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer, suite à la consultation du 18 octobre 2005,

Décide :

Article 1<sup>er</sup>

Sont désignés comme membres titulaires et membres suppléants du comité technique paritaire spécial de la direction générale de la mer et des transports en qualité de représentants de l'administration :

*Membres titulaires*

M. Raulin (Patrice) ;  
M. Vieu (Patrick) ;  
M. Roche (Pierre-Alain) ;  
M. Aymeric (Michel) ;  
M. Gay (Hervé) ;  
M. Aubas (Jean-Michel) ;  
Mme Oustlant (Mireille) ;  
M. Illionet (Philippe) ;  
Mme Buch (Pascale) ;  
Mme Billard (Pierrette).

*Membres suppléants*

M. Paravy (Jean-Claude) ;  
M. Menoret (Bernard) ;  
M. Maler (Philippe) ;  
M. Jouffray (Jean-François) ;  
Mme Barrault (Arlette) ;  
Mme Viora (Mireille) ;  
Mme Breat (Chrystelle) ;  
M. Petit (Jean-Loup) ;  
Mme AUFAN (Magali) ;  
Mme Giraud (Liliane).

Article 2

Sur proposition des organisations syndicales, sont désignés comme membres titulaires et suppléants du comité technique paritaire spécial de la direction générale de la mer et des transports en qualité de représentants du personnel :

## **CFDT**

### *Membres titulaires*

Mme Cumunel (Catherine) ;  
Mme Durand (Raymonde) ;  
Mme Lefevre (Olga) ;  
Mme Reland (Chantal).

### *Membres suppléants*

Mme Anselme (Lydie) ;  
Mme Brugaro (Bernadette) ;  
Mme Pols (Irène) ;  
Mme Tilliet (Marie-Claire).

## **CGT**

### *Membres titulaires*

Mme Baaba (Yasmina) ;  
Mme Pages (Martine) ;  
Mme Porthault (Nelly) ;  
Mme Watellier (Collette).

### *Membres suppléants*

Mme Baaba (Nadia) ;  
Mme Bellony-Montout (Berthe) ;  
M. Dussart (Olivier) ;  
Mme Escudero (Maria).

## **FO**

### *Membres titulaires*

M. Rolland (Gérard) ;  
M. Crochemore (Daniel).

### *Membres suppléants*

Bretonnière (Francis) ;  
M. Paquier (Gilles).

### Article 3

Les membres titulaires et suppléants du comité technique paritaire spécial de la direction générale de la mer et des transports sont désignés pour une période de trois ans à compter du 27 octobre 2005.

### Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer.

*Le directeur général*

*de la mer et des  
transports,*

P. Raulin

